

Motion « Pour une modernisation des éco-points de la Commune de Romanel-sur-Lausanne »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Le rapport municipal n° 61/*2021 a donné réponse à la motion, adoptée à l'unanimité par l'assemblée du Conseil communal du 8 octobre 2020, de Madame la Conseillère communale Nadia Pisani Ben Nsir et Monsieur le Conseiller communal Karim Ben Nsir, dont le titre est « Pour une baisse des incivilités aux éco-points ».

Ce rapport illustre que l'installation d'un système de vidéosurveillance dans les divers éco-points de la Commune serait très onéreuse et n'aurait vraisemblablement qu'un effet partiel, avis partagé par la Commission technique chargée d'étudier ledit Rapport, puis soutenu par l'assemblée du Conseil communal du 27 mai 2021.

Cependant, il sied de relever que les différents points de collecte et de tri des déchets sont ordinairement surchargés, plus particulièrement lors des périodes de fêtes. Les habitants de notre Commune se trouvent donc contraints d'opérer une forme de tourisme des déchets ou de choisir un mode de dépose relevant de l'incivilité, ce que nous regrettons ardemment.

De plus, dans le cas de plusieurs éco-points, tels que ceux situés aux chemins des Golliettes et des Esserpys, les utilisateurs ainsi que les collaborateurs du service de voirie et des entreprises de ramassage des déchets garent leurs véhicules soit sur le trottoir, soit sur la route. Cette situation inconfortable et inadaptée perturbe le trafic routier comme la circulation des piétons et met en danger les différents usagers, ce qui est inacceptable.

Dans son rapport municipal n°61/2021, la municipalité indique : « Échéancier : L'objectif de la Municipalité est de profiter des projets sur la commune pour intégrer la création des éco-points (comme pour le chemin des Écureuils). Des préavis seront présentés pour les éco-points ne pouvant être intégrés à d'autres projets. Le but est de réaliser l'ensemble des nouveaux éco-points au cours de la législature 2021-2026. ».

Pour les soussignés, la recherche de synergies souhaitée par la Municipalité est pragmatique et louable, mais le délai de réalisation doit être le plus court possible. Cette problématique pour les citoyens perdure depuis longtemps déjà, nous voulons donc inviter notre exécutif à agir. Les citoyens payent une taxe forfaitaire annuelle, une taxe « au sac », généralement des impôts et il leur est demandé en sus de trier leurs déchets. La Commune se doit donc de leur mettre à disposition des installations appropriées, fonctionnelles et correctement réparties sur le territoire communal.

Forts des éléments précités, nous demandons à la Municipalité de présenter une étude portant sur la modernisation voire l'extension des éco-points sis sur le territoire de la commune, cas échéant de présenter un ou plusieurs préavis au Conseil communal.

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre en considération et renvoyer immédiatement cette motion à la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 20 juin 2021

Laurent Straessle

Patrick Oppliger

Karim Ben Nsir

Olivier Pache